

PRESIDENCE DU COMITE CENTRAL
DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail * Démocratie * Paix

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

CABINET DU CHEF DE L'ETAT

CABINET MILITAIRE

CHANCELLERIE

fu

D ECRET N° 86/311 DU 20/2/86
portant nomination à titre exceptionnel dans
l'Ordre du Mérite Congolais.

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS
DU TRAVAIL PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU
GOUVERNEMENT

GRAND MAITRE DES ORDRES NATIONAUX

- VU - la Constitution du 8 Juillet 1979 de la République Populaire du Congo ;
 - VU - la Loi 076/84 du 7 Décembre 1984 portant ratification de l'Ordonnance 019/84 du 23/8/84 portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
 - VU - le Décret 59/127 du 6 Juillet 1959 désignant le Chef du Gouvernement comme Gardien de l'Ordre du Mérite Congolais et fixant les modalités exceptionnelles d'attribution du grade de Grand-Croix ;
 - VU - le Décret 59/54 du 25 Février 1959 portant création de l'Ordre du Mérite Congolais ;
 - VU - le Décret 59/226 du 31 Octobre 1959 fixant les insignes de l'Ordre du Mérite Congolais ;
 - VU - le Décret 59/227 du 31 Octobre 1959 fixant le montant des droits de Chancellerie et des conditions de règlement de ces droits ;
 - VU - le Décret 59/228 du 31 Octobre 1959 portant création du Conseil de l'Ordre du Mérite Congolais ;
 - VU - le Décret 59/239 du 27 Novembre 1959 relatif à la remise des insignes de l'Ordre du Mérite Congolais ;
- Le Conseil des Ministres entendu ;

D E C R E T :

Article 1er. Est nommé à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite Congolais.

A LA DIGNITE DE GRAND-CROIX.

- Son Excellence Monsieur ABDOU DIOUF Président de la République du Sénégal.

Article 2.:- Les droits de Chancellerie prévus par les textes en vigueur ne sont pas applicables.

Article 3.:- Le présent Décret qui prend effet à compter de la date de réception, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 20 FEVRIER 1986

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.-
ANN 2